



La Récré des 3 Curés s'organise pour vous protéger face au COVID-19

- Le 26 novembre 2021 -

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la Récré des 3 Curés met tout en œuvre pour vous protéger, pour profiter librement de votre journée de détente sur notre site. Les recommandations de notre interprofession via le « Label Sécurité » ont donné lieu à de la formation auprès de nos équipes, soucieuses de vous accueillir dans de bonnes conditions. *Nous vous en remercions pour votre aide à la gestion de ce protocole et vous encourageons à télécharger l'application « TOUS ANTI-COVID ».*

1- Obligation de présenter un PASS SANITAIRE

A compter du 21 juillet 2021, le PASS SANITAIRE est à présenter pour les personnes majeures (18 ans et plus) accédant au site. À partir du 30 septembre le PASS SANITAIRE est obligatoire à partir de 12 ans.

Un pass sanitaire valide, c'est quoi ?

Le passe sanitaire « activités » consiste à présenter, au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier, une preuve sanitaire, parmi les 3 suivantes (une de ces 3 preuves suffit) :

- L'attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet :
 - 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson) ;
 - 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid-19 (1 seule injection).
 - 7 jours après l'administration d'une dose complémentaire d'un vaccin à ARN messenger (Pfizer ou Moderna) pour les personnes complètement vaccinées à l'étranger avec un vaccin placé sur la liste d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mais ne bénéficiant pas de l'autorisation ou de la reconnaissance de l'Agence européenne des médicaments (Sinovac/Coronavac ou Sinopharm/BBIB-PVeroCells).
 - 7 jours après l'injection de la dose de rappel (pouvant être administrée 5 mois après la dernière injection).
- La preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 24h maximum. Les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé sont en effet de nouveau reconnus comme preuves pour le passe sanitaire.
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Il permet d'indiquer un risque limité de réinfection au Covid-19.

Chacun de ces certificats est encodé et signé sous une forme de QR Code

2- Respect de la distanciation sociale

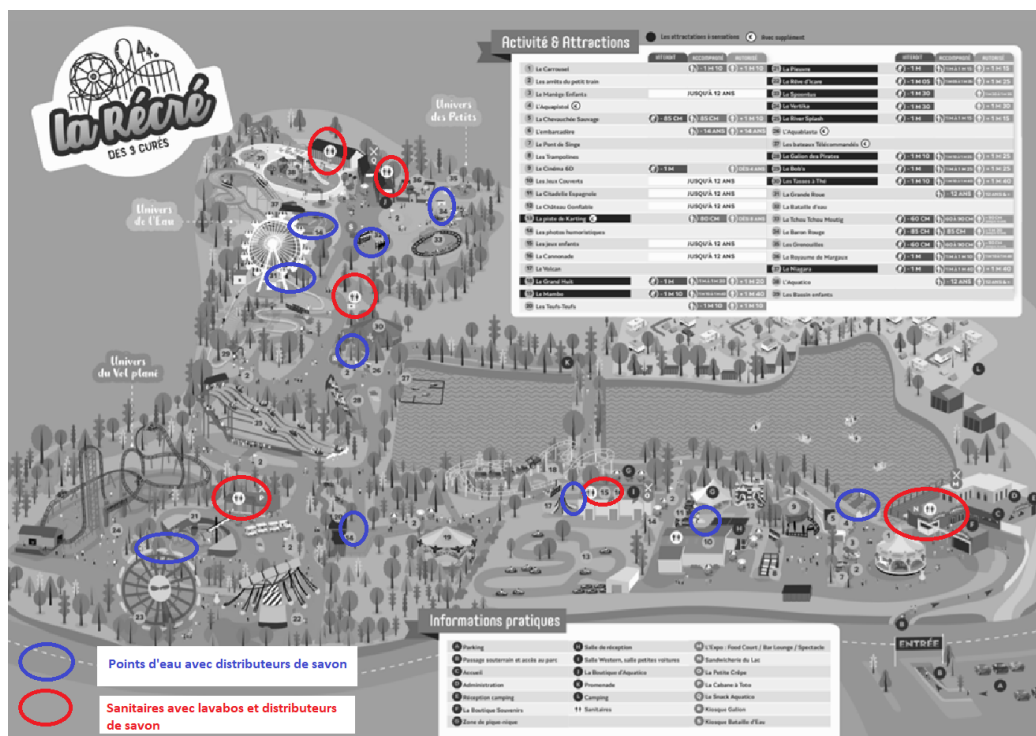
Nous cherchons à respecter la règle de la distanciation sociale, aux différentes étapes du parcours sur notre site, de l'arrivée au parking, au passage en caisse, puis lors de la déambulation dans le site et de l'accès aux attractions. Nous considérons les familles comme une seule et même entité sociale, car les membres qui la composent vivent sous le même toit et viennent ensemble dans le même véhicule, etc... Les règles de distanciation s'appliquent donc entre les groupes et non au sein de la famille. Vous trouverez tout au long de votre parcours des marquages au sol, identifiants les distances entre les groupes familiaux à respecter. Des parois transparentes ont également été positionnées sur

tous les postes de caisse. En cas de forte affluence, des accès supplémentaires sur le site seront ouverts pour les personnes munis de billet.

Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site à partir de 11 ans et fortement recommandé entre 6 et 11 ans.

3- Dispositif d'hygiène et de lavage des mains

Vous trouverez du savon dans l'ensemble des sanitaires présents sur notre site (près des points de restauration M, O, P et Q de notre plan, ainsi que sur des points d'eau près des attractions suivantes : embarcadère n°6, citadelle espagnole n°11, volcan n°17, teufs-teufs n°20, spoontus n°23, tasses à thé n° 30, grande roue n°31, bataille d'eau n°32, grenouilles n°35 et niagara n°37), ainsi que l'affichage du rappel des consignes de lavage des mains. A chaque attraction, où présence d'un opérateur, et points de vente, du gel hydro-alcoolique vous sera proposé à l'entrée.



4- Mise en place d'actions de désinfection ciblée

Une désinfection de nos sanitaires sera réalisée le matin avant l'ouverture de notre site. Nous portons également une attention particulière au passage 2 fois par jour dans les sanitaires, en haute saison.

Les points de contact sur les attractions seront désinfectés par l'opérateur de l'attraction 2 fois par jour, et ponctuellement sur demande.

5- Aménagements spécifiques de certaines activités

Certaines activités devront rester fermées, par manque de solutions de désinfection efficaces et/ou applicables par nos équipes : jeux couverts (n°10 et 15 sur le plan), citadelle espagnole (n°11), cannonade (n°16).

Les flux dans les attractions peuvent être réduits, du fait de non regroupement de groupe familiaux différents. Les files d'accès « single ride » (qui permettaient de remplir la capacité maximale de l'attraction pour des visiteurs accédant seul à celle-ci) peuvent être ponctuellement fermées (au Niagara et au Vertika).

6- Adaptation de l'offre en restauration et boutique

Dans nos restaurants et sur les différents espaces de pique-nique, les tables ont été éloignées de 1 mètre. Notre offre s'oriente vers de la vente à emporter et nous cherchons à réduire votre temps d'attente autant que possible. Le port du masque reste obligatoire sur tous les espaces.

A l'entrée de l'EXPO, notre restaurant avec places assises en intérieur, un code QR permet d'enregistrer sur l'application « TOUS ANTI-COVID » son passage dans le restaurant ou, à défaut, manuellement sur un cahier de rappel, qui sera détruit dans un délai de 30 jours. La présence en intérieur ne permet pas la consommation debout mais seulement assise à table. Le nombre de visiteurs est limité en intérieur.

Dans nos boutiques, un sens de circulation a été identifié au sol et le nombre de visiteurs est limité. Le paiement par carte bancaire doit être privilégié dans les points de vente.